

QU'EST-CE QUE C'EST QUE LA CLASSE PASSERELLE ?

DÉFINITION

VOIES DE FORMATION

CONDITIONS D'ADMISSION

INSCRIPTIONS

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

HORAIRE TYPE

NOMBRE DE PÉRIODES PAR BRANCHE

CONDITIONS DE PROMOTION

TITRE DÉLIVRÉ

DÉBOUCHÉS

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

CLASSE PASSERELLE

DÉFINITION

L'accès en HES-SO, domaine de l'ingénierie – construction et environnement, est possible, aux porteurs d'un titre de maturité gymnasiale suisse, d'un titre de maturité professionnelle ou d'un titre jugé équivalent, moyennant une année d'expérience professionnelle.

VOIES DE FORMATION

Cette expérience peut être réalisée sous deux formes :

- Un stage en entreprise de 40 semaines (stage suivi par l'HEPIA à Genève)
- Une année de classe passerelle au CFPC

Pour la classe passerelle au CFPC, deux orientations sont dispensées :

- Architecture
- Génie civil

Elles permettent d'accéder aux filières HEPIA correspondantes. Par ailleurs, les filières HEPIA d'architecture du paysage et de technique des bâtiments sont également accessibles via la classe passerelle, moyennant un stage spécifique dans le domaine professionnel visé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Maturité fédérale ou suisse
- Maturité professionnelle autre que technique : sur dossier
- Baccalauréat français (L, S, ES, STI, STL). Selon le titre et l'orientation ainsi que la mention, des conditions particulières peuvent être imposées par l'HEPIA. Se référer aux conditions d'admission de cette dernière
- Autre certificat étranger, équivalent à un titre de niveau secondaire postobligatoire et reconnu par swissuniversities
- Satisfaire aux conditions de domicile ou d'imposition de l'enseignement du secondaire postobligatoire
- Test d'aptitudes aux filières architecture et génie civil : sur convocation du CFPC, après étude du dossier de candidature

INSCRIPTIONS

Une double démarche est nécessaire, avec l'HEPIA et le CFPC.

- HEPIA : pré-inscription à l'HEPIA
- CFPC : les inscriptions se déroulent en ligne via la création d'un compte E-démarches et le téléchargement des documents demandés.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'année passerelle est organisée comme suit :

Début des cours correspondant à l'ESII soit : fin août

- 26 semaines de cours théoriques et pratiques, dispensés au CFPC – 18 ch. Gérard-de-Ternier, 1213 Petit-Lancy
- 12 semaines de stage pratique dans une entreprise de la place genevoise

La formation est essentiellement axée sur les branches techniques, la pratique et les laboratoires. La pédagogie employée vise l'acquisition de compétences par l'exercice pratique du métier. Les enseignants sont tous des professionnels de la branche.

La plupart des cours ont lieu dans des salles de classe avec matériel informatique. Les cours sont donnés en français et la présence aux cours est obligatoire.

HORAIRE TYPE

Du lundi au vendredi de 8h05 à 16h10

- 7 demi-journées de cours en présentiel
- 3 demi-journées de travail personnel

NOMBRE DE PÉRIODES PAR BRANCHE

Orientation	Tronc commun	Archi- tecture	Génie civil
<i>Cours théoriques (en périodes sur l'année)</i>			
Dessin d'observation	52		
Géométrie spatiale		52	-
Construction	52		
Histoire de l'architecture et de la construction	52		
Structure des ouvrages	52		
Structure / Labo		-	52
Résistance des matériaux		-	52
Statique		-	52
<i>Ateliers (en périodes sur l'année)</i>			
Travaux publics		-	52
Atelier de béton armé			104
D.A.O.		156	104
Atelier de construction	104		
Atelier de projet		208	
Pratique professionnelle			
Stage en bureau d'études ou en entreprise selon la filière		40h / 12 semaines	

CONDITIONS DE PROMOTION

- Bulletin de notes après 13 semaines de cours – T1
- Bulletin de notes après 26 semaines de cours – T2
- Validation du stage par le CFPC

Pour la période en école, les moyennes des branches pratiques et théoriques, après 26 semaines, doivent être supérieures ou égales à 4,0.

Les étudiants ne satisfaisant pas cette condition à la fin de la période en école, ne seront pas suivis en stage par le CFPC (basculement vers un stage de 40 semaines – HEPIA).

Pour la période de stage en entreprise, l'étudiant rédigera un rapport documenté de son activité. La validation du stage est donnée sur la base de ce document et du suivi continu de l'étudiant par le CFPC.

Le doublement de la classe passerelle n'est pas possible.

TITRE DÉLIVRÉ

- Attestation

DÉBOUCHÉS

- Accès aux formations Bachelor HES de l'HEPIA en architecture, architecture du paysage, génie civil ou technique du bâtiment

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

DIP / ESII passerelles

<https://edu.ge.ch/enseignement/esii-enseignement-secondaire-ii/passerelles>

HEPIA – Inscriptions

<https://www.hesge.ch/hepia/inscription>

CFPC – Inscriptions

<https://edu.ge.ch/secondaire2/cfpc/accueil>

Compte E-démarches

<https://www.ge.ch/document/processus-inscription-formations-adultes-esii-tertiaire-b>